



Lutte contre les violences sexuelles et sexistes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

Le MAA s'engage dans une démarche de double labellisation

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes, s'intègre entièrement dans cet engagement.

OBJECTIFS:

- Comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel et savoir l'identifier.
- Appréhender le cadre légal et les risques disciplinaires et pénaux encourus.
- Prévenir et gérer des situations de harcèlement sexuel.
- Réagir de façon adéquate à une situation de harcèlement sexuel.

PUBLIC CONCERNE:

Agents RH, cadres intermédiaires, référents diversité-égalité et acteurs de prévention des services d'administration centrale du MAA et des DRAAF pilotes: Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Pays de Loire.

CONTENU PROPOSE:

- Les formes de violences sexistes et sexuelles
- Prévention et intervention:
 - La sécurité au travail
 - Prévenir, anticiper et désamorcer la violence et le harcèlement sexuel
 - Repérer une situation de violences
- Les réponses disciplinaires et juridiques
- L'accompagnement de l'agent victime
- Le rôle de la médecine du travail et des assistants de service social.

INTERVENANTS:

Prestataire spécialisé

DATES:

8 octobre 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

1 mois avant la formation

DURÉE:

1 jour

LIEU:

3 rue Barbet de Jouy, 75007 **Paris** (salle BJ 050)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM:

12

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE:

Delphine Lasne : BFCDC

Cécile Sozet : INFOMA cecile.sozet@agriculture.gouv.fr 04 87 25 97 21

RESPONSABLE ADMINISTRATIF:

Béatrice Antoine : INFOMA beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr 03 83 49 94 12

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés et établissements publics locaux d'enseignement agricole), des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF), de l'enseignement supérieur du MAA

CODE EPICEA :

178363